

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 03 MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 03 mars 2017 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Larsonneur Jean-Claude, Salagnac Gaéтан, Lecornu Loïc, Sauvage Cécile, Chopin Jessica, Catherine Sandra, Rabec David.

Absents excusés : Lebas Nathalie (procuration à Rabec David), Martial Nicolas (procuration à Salagnac Gaéтан), Lebouteiller Mathilde (procuration à Montaigne Serge), Marie Myriam (procuration à EUDES Alain).

Absente : Gardie Isabelle.

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

II. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 sont présentés, approuvés et votés à l'unanimité.

Le résultat de clôture 2016 s'élève à :

Investissement :	- 15034,33
Fonctionnement :	+ 204761,07

III. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – DESIGNATION DES MEMBRES –

Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Dans ce cadre, Saint-Lô Agglo avait décidé de la création de cette CLECT par délibération du 28 avril 2014.

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 modifiant les statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°16-110-VL du 03 octobre 2016 créant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy, il convient de procéder à nouveau à la création de la CLECT et à la désignation de ses membres.

Par délibération n° 30 du 30 janvier 2017, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sa composition.

Cette commission est composée de 78 membres, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, avec au minimum un représentant par commune.

Considérant ce mode de calcul, un membre de notre commune, conseiller communautaire ou maire, doit être désigné pour représenter la commune au sein de la CLECT de SAINT-LO AGGLO.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

DESIGNE les personnes suivantes pour représenter la commune à la CLETC :

- Monsieur Montaigne Serge, Maire, délégué titulaire
- Madame Marie Myriam, délégué suppléant

IV. DESAFFECTATION DU DORTOIR ECOLE -

Suite à la délibération du conseil municipal n° 20160036 en date du 07 octobre 2016, après avoir demandé l'avis de monsieur le Préfet et après avoir reçu l'avis de monsieur Lhuissier, inspecteur d'académie, monsieur le Maire propose le vote pour désaffecter le local (ancien dortoir) de l'école à la date du 10 juillet 2017.

Après discussion et vote, le conseil municipal accepte la désaffectation du local par : 7 pour, 2 abstentions et 4 contres sous réserve que monsieur le Maire demande à monsieur le Préfet la possibilité de surseoir à l'échéance de la date limite de mise aux normes accessibilité de la mairie.

V. FORMATION ASSISTANT DE PREVENTION – INDEMNITE FORFAITAIRE DE RESTAURATION –

La secrétaire de mairie, assistant de prévention, doit suivre une formation le 4 avril 2017 à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Pôle de Lessay.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui rembourser ses frais de restauration conformément aux décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001, n° 90-437 du 28 mai 1990 et de l'arrêté du 20 septembre 2001 sur la base forfaitaire de 15,25 euros le repas soit la somme de 15,25€.

VI. IMPRIMANTE – PHOTOCOPIEUR- SCANNER -

Monsieur le Maire présente trois devis d'achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la location auprès du prestataire « ABI – GROUPE » de Saint-Lô.

Monsieur le Maire est chargé de se mettre en relation avec cette entreprise.

V. COMMISSION ECOLE

Dans le cadre du projet de la future école, Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission école : Myriam Marie, Gaétan Salagnac, Loïc Lecornu, Jean-Claude Larsonneur, Alain Eudes et Jessica Chopin.

Le projet de la nouvelle école et le maintien d'un poste d'instituteur à la rentrée 2017 sont liés à la signature de la convention de ruralité par les trois communes du RPI. Monsieur LHUISSIER, inspecteur d'académie, a informé les maires que la date limite de la signature de la convention était le 21 mars 2017.

A ce jour, les maires de Saint André de l'Epine, Saint Pierre de Semilly et de la Barre de Semilly sont favorables à cette signature.

VII. PROGRAMMATION REUNION FINANCES

La commission finances se réunira vendredi 10 mars 2017 à 20h30.

VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- CARTE NATIONALE D'IDENTITE : Les demandes ne seront plus à déposer en mairie du domicile mais dans n'importe quelle commune équipée de dispositif de recueil (déterritorialisation).
- PLU INTERCOMMUNAL : un questionnaire va être à compléter par toutes les mairies via internet.
- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE ST-LO AGGLO : Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à St-Lô Agglo le 27 février 2017.
- CABINE TELEPHONIQUE : l'aménagement de la cabine est prévu dans les semaines à venir dès que France Télécom sera intervenu pour enlever le téléphone. De nombreux livres ont déjà été déposés en mairie.
- COLUMBARIUM : suite à la demande de monsieur Rabec, monsieur Eudes est chargé de prendre contact avec divers prestataires pour réaliser une étude sur la mise en place d'un columbarium dans notre cimetière